

## MÉMOS

# CONTRÔLE D'ACCÈS : LES NIVEAUX DE SÛRETÉ


## COMMENT DÉFINIR LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE SÛRETÉ ?

Selon les référentiels en matière de sûreté, la définition des niveaux de sûreté est déterminée en fonction de la **complexité du système** ainsi que de la **résistance mécanique** de celui-ci.

La complexité du système repose sur les 2 composantes ci-après :

- **Identification** : définition de l'identité des utilisateurs ;
- **Authentification** : vérification de l'identité des utilisateurs.

Le tableau ci-dessous propose **4 niveaux** de sûreté différents selon la possibilité d'identification / authentification par le système (selon référentiel APSAD D83 Contrôle d'accès) :

Niveau	Ident.	Auth.	Équipement	Résistance
I	-	-	Moyen <b>ou</b> secret <b>collectif</b>  Clé mécanique collective Clé électronique collective Clavier fixe code collectif 4 chiffres	<b>3 mn</b> avec outillage par une personne <b>sans préparation</b>
II		-	Moyen <b>ou</b> secret <b>individuel</b> Biométrie  Clé mécanique personnelle Clé électronique personnelle Clavier fixe code personnel 6 chiffres Biométrie contour de main	<b>5 mn</b> avec outillage de manière <b>préméditées</b> par une personne <b>faiblement équipées</b>

Niveau	Ident.	Auth.	Équipement	Résistance
III	✓	✓	Moyen <b>et</b> secret <b>individuels</b> Biométrie <b>et</b> moyen ou secret <b>individuels</b> Biométrie <b>évoluée</b>  Clé électronique personnelle Clavier fixe code personnel 8 chiffres Biométrie œil ou empreinte veineuse	<b>10 à 15 mn</b> avec outillage, de manière <b>préméditées</b> , par des personnes <b>initiiées et équipées</b>
IV	✓	✓	Idem III avec <b>renforcement</b> des 2 moyens <b>ou</b> ajout d'un 3ème	<b>10 à 15 mn</b> avec outillage, de manière <b>préméditées</b> , personnes <b>initiiées et fortement équipées et renseignées</b>

## CHOIX ET ORGANISATION DES NIVEAUX DE SÛRETÉ

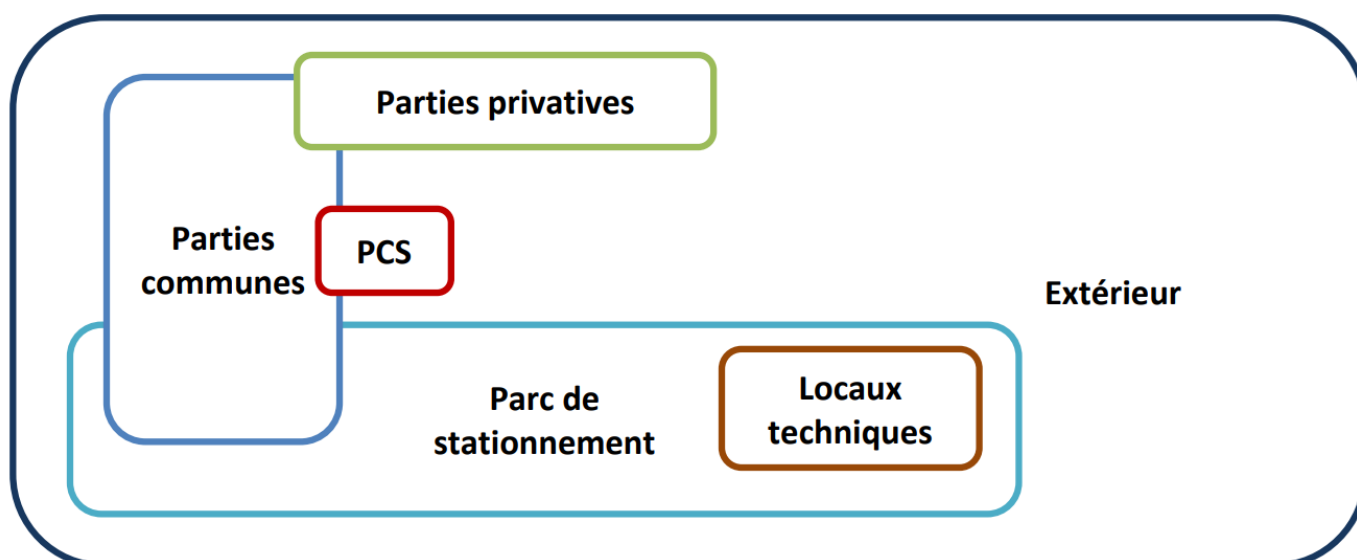
Les exigences à prendre en compte pour définir le niveau de sûreté à mettre en place sont les suivantes :

- **Activité principale** des locaux / établissement / site ;
- **Environnement** d'implantation ;
- **Accessibilité** des piétons / véhicules ;
- **Présence** humaine ;
- **Exigences spécifiques.**



La définition de **points névralgiques** permettra, en complément des exigences précédentes de définir les différents secteurs à contrôler (enceinte du site, parc de stationnement, parties communes, etc..).

Exemple de **schéma d'organisation des secteurs contrôlés** d'un établissement :

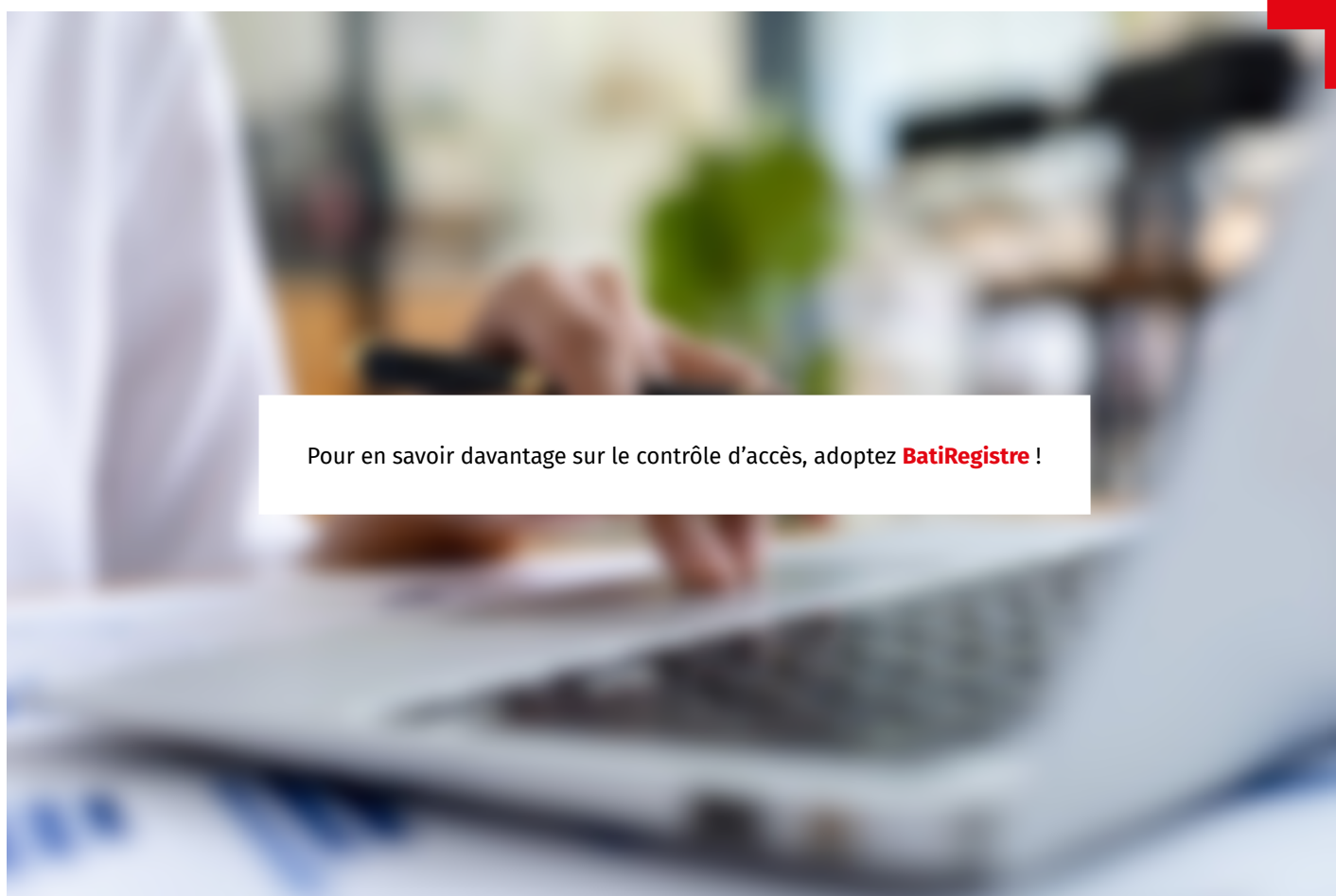


## NIVEAU DE SÛRETÉ ET PROTECTION PHYSIQUE

Une fois le niveau de sûreté sélectionné, il convient de mettre en place le **niveau de protection homogène pour l'ensemble du secteur contrôlé ainsi que pour la protection physique associée** (ou bien de prévoir une surveillance humaine au niveau des points en compensation).

Les différentes protections physiques possibles sont par exemple :

- Les portes avec serrures (NF EN 1627) ;
- Les couloirs rapides ;
- Les tourniquets ;
- Les parois ;
- Etc..



Pour en savoir davantage sur le contrôle d'accès, adoptez **BatiRegistre** !

## MÉMOS BATIREGISTRE

CONTRÔLE D'ACCÈS :  
LES NIVEAUX DE SÛRETÉ

# Des questions ?

contactez-nous !

**batiregistre.fr**

↳ Tel. : 04 79 61 81 90  
contact@batiregistre.fr  
www.batiregistre.fr

